

## DAEU-A METZ

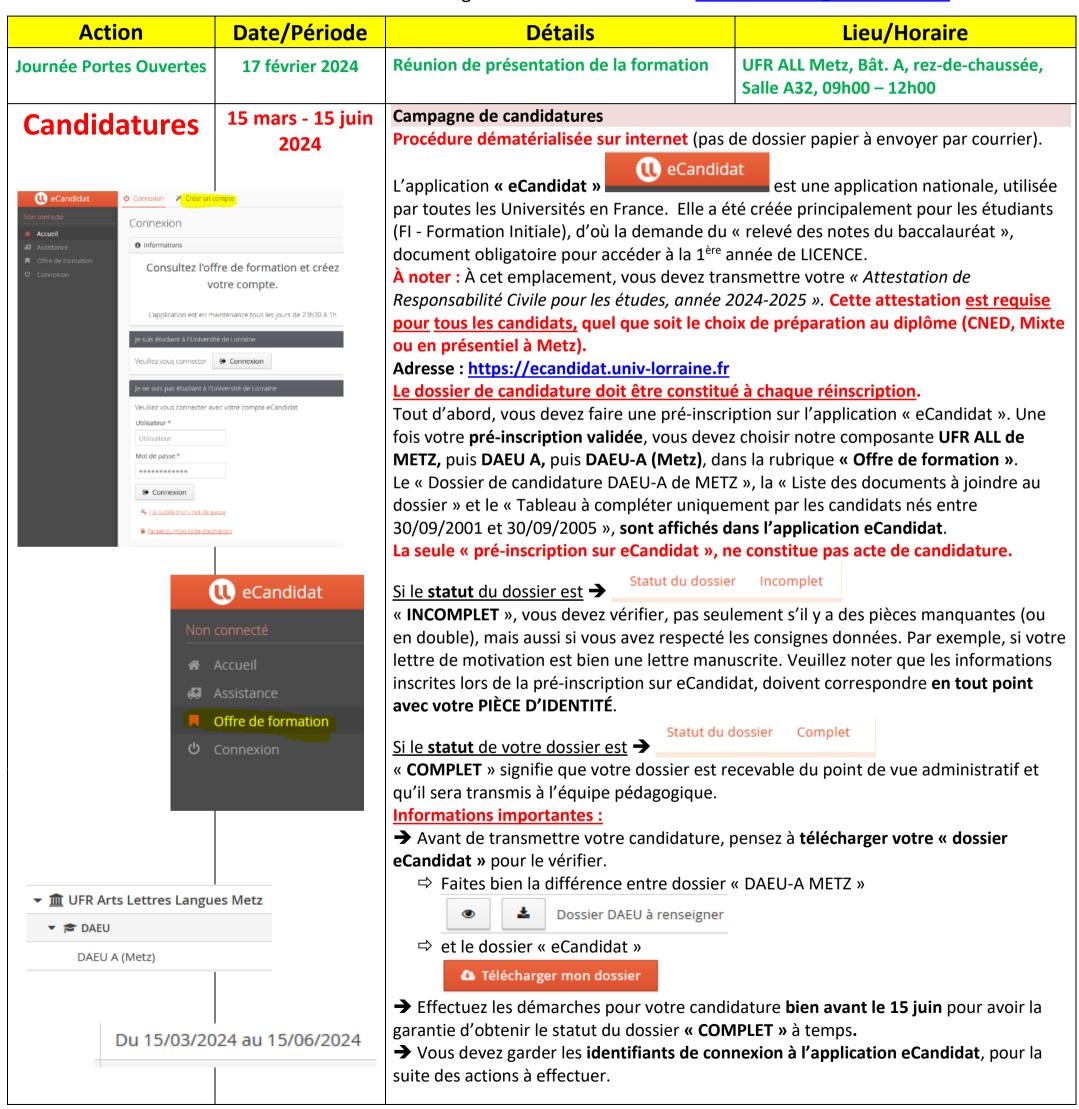
## PLANNING PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ

#### 2024 - 2025

Adresse du site internet DAEU-A METZ: <a href="http://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/presentation-du-daeu">http://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/presentation-du-daeu</a>

Adresse mail de la responsable pédagogique du DAEU-A à l'Université de Lorraine : brigitte.zaugg@univ-lorraine.fr

Adresse mail contact administratif concernant la gestion du DAEU-A METZ : all-mz-fc-daeu-a@univ-lorraine.fr







# DAEU-A METZ

Envoi des CONVOCATIONS aux étapes obligatoires	15 juillet 2024	Convocation aux étapes obligatoires :  ⇒ Si le dossier de candidature est recevable (si vous remplissez les conditions d'accès à la formation, si le dossier est bien renseigné, si les pièces demandées ont été transmises, c'est -à- dire statut « COMPLET ») ET  ⇒ Si accord de la part de la commission pédagogique	Par mail à l'adresse communiquée dans le dossier de candidature eCandidat.  Les statuts possibles du dossier de candidature :  → « PRÉ-SÉLECTIONNÉ » pour participer aux étapes obligatoires,  → « REFUSÉ » - statut du dossier « INCOMPLET » et/ou refus de la part de la commission pédagogique.
Étapes obligatoires d'admission  Toute absence non-justifiée à une de ces étapes, va être considérée comme renonciation à votre candidature	31 août 2024	<u>Étape 1</u> : Tests de connaissances à effectuer en français et langue vivante.	En présentiel à l'UFR ALL Metz, Bât. A, AMPHI 1, 08h30-12h30
	16 – 27 septembre 2024	Étape 2 : Entretiens individuels avec la Responsable pédagogique de la formation (résultats des tests).	<b>En ligne</b> , à distance, en utilisant le logiciel Teams
	28 septembre 2024	Étape 3 : Réunion de rentrée (consignes pour l'année d'études et signature des « Contrats de formation professionnelle continue »).	En présentiel à l'UFR ALL Metz, Bât. A, AMPHI 1, 08h30-12h30
Admission	Semaine du 30 septembre 2024	Le statut du dossier de candidature passe à « Avis favorable » si vous êtes « candidat admis ».  Candidat admis = avoir réussi les tests de connaissances et avoir été présent aux 3 étapes obligatoires.  Chaque « candidat admis » doit effectuer cette action obligatoire => de CONFIRMER le maintien de sa candidature sur l'application « eCandidat ».  En ayant confirmé votre admission un code vous sera attribué, intitulé code « OPI » qui est essentiel pour effectuer son inscription à distance (voir IA plus bas).  Le code OPI sera votre identifiant de connexion pour effectuer votre inscription administrative.	
Dispositif de financement  Grand Est  ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	Semaine du 30 septembre 2024	Parmi les <u>candidats admis</u> qui ont le statut de « demandeurs d'emploi » et qui sont inscrits au Pôle Emploi (France), ayant choisi de préparer 4 matières en présentiel à Metz, seront contactés pour intégrer (sous réserve d'engagement de la part du stagiaire à respecter certaines conditions), le dispositif de financement assuré par la Région GrandEst.  Le projet PPAE, accepté par le Pôle Emploi, doit être transmis lors de la candidature.	
Démarrage des cours en présentiel à METZ	Semaine du 30 septembre au 06 octobre 2024	Démarrage des cours « en présentiel » à METZ	UFR ALL Metz – L'emploi du temps (EDT) sera connu et communiqué vers mi- septembre 2024.



## DAEU-A METZ

### ACTIONS OBLIGATOIRES à effectuer dans les délais requis, par les stagiaires de la formation professionnelle continue

## **Inscriptions**

IA → inscription des données personnelles et le paiement des droits universitaires

07 octobre au **15 novembre 2024** 



#### IA – Inscription Administrative (paiement des droits universitaires)

Opération obligatoire, annuelle (à renouveler en début de chaque année universitaire), qui consiste à inscrire les données personnelles : nom, prénom, date, ville et pays de naissance, les coordonnées postales et téléphoniques, l'email, le parcours scolaire et professionnel.

Démarche personnelle, à effectuer en ligne (à distance), par chaque candidat admis, ayant confirmé le maintien de sa candidature et de son admission.

Condition obligatoire pour y accéder : avoir confirmé son admission sur « eCandidat » L'IA sera effective une fois que le paiement est confirmé et que les documents que vous avez téléchargé à l'adresse <a href="https://dematpj.univ-lorraine.fr">https://dematpj.univ-lorraine.fr</a> ont été vérifiés et validés par l'administration.

#### Résultat de cette opération :

inscription à l'UL

Obtention du <u>Certificat de scolarité</u> et de la <u>Carte de stagiaire de la formation continue</u>

IA https://inscriptions.univ-lorraine.fr (primo-entrants) – première inscription à l'UL IA → https://reinscriptions.univ-lorraine.fr (réinscription) – à partir de la deuxième

À noter : Les stagiaires du DAEU ne sont pas concernés par la CVEC (Contribution Vie Étudiante et Campus) IP - Inscription Pédagogique

Consiste à inscrire les matières choisies, c'est l'inscription aux examens. L'IP est valable pour les deux sessions d'examens.

Son prix est compris dans les « droits universitaires » payés lors de l'IA. L'IP pourra être effectuée uniquement si l'IA est confirmée, c'est-à-dire, avoir eu la confirmation du paiement des droits universitaires ET la validation par l'administration des documents téléchargés à l'adresse :

https://dematpj.univ-lorraine.fr

IP → https://ipweb.univ-lorraine.fr

Activation du compte « Sésame » – ENT → avoir accès à son « dossier web » pour vérifier ses données personnelles, vérifier son inscription aux examens, récupérer son numéro d'anonymat pour la session du mois de mai, consulter ses résultats, consulter son emploi du temps, avoir accès à la messagerie de l'Université. https://ent.univ-lorraine.fr/

#### SESSIONS D'EXAMENS - EXAMENS TERMINAUX

Session 1	12 -15 mai 2025	Session OBLIGATOIRE	UFR ALL Metz - L'accès à la salle d'examen se fait uniquement sur présentation de la « Carte de stagiaire de la formation continue »
Résultats session 1	03 juin 2025	Résultats session mai	sur intranet - ENT – « Dossier web étudiant »
Session 2	09 -11 juin 2025	Session de RATTRAPAGE (accès sous certaines conditions)	UFR ALL Metz - L'accès à la salle d'examen se fait uniquement sur présentation de la « Carte de stagiaire de la formation continue »
Résultats session 2	04 juillet 2025	Résultats session juin	sur intranet - ENT – « Dossier web étudiant »
Documents liés aux résultats	À la fin de chaque session	En cas de réussite : - « L'Attestation de réussite » et le « Relevé de notes » En cas d'échec : - « Le Relevé de notes »	Il n'y a pas de duplicata en cas de perte.

RETRAIT DE L'ORIGIN	IAL DU DIPLÔN	ΛE	
Retrait de l'original du diplôme	2026	Les originaux des diplômes ne sont pas envoyés automatiquement par l'administration.  La procédure de retrait est affichée sur le site internet de la formation à l'adresse : <a href="https://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/retrait-de-loriginal-du-diplome-du-daeu-metz">https://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/retrait-de-loriginal-du-diplome-du-daeu-metz</a>	Ou en participant à la cérémonie de remise des diplômes organisée chaque année par : l'UFR ALL Metz (DAEU-A), l'UFR MIM Metz (DAEU-B) et la FST Nancy (DAEU-A et B). En 2026 la Cérémonie aura lieu à Nancy, au sein de la Faculté des Sciences et Technologies (date à définir début 2026).